

# Nos honoraires Transaction

## \* Vente immobilier (maison - appartement - garage).

- *Prix du bien jusqu'à 50 000* : somme forfaitaire de 3500 € TTC (1)
- *Prix du bien entre 51 000 € et 74 900 €* : somme forfaitaire de 4500 € TTC (1)

## \*\* Vente immobilier (maison - appartement - garage).

- *A partir de 75 000 €* - Pourcentage sur le prix de vente du bien immobilier
- *Mandat "non exclusif" à charge "Vendeur"* : 6 % TTC (1)
- *Mandat "non exclusif" à charge "Vendeur" pour les copropriétaires du Cabinet Easy Menton* : 5 % TTC (1)
- *Mandat "exclusif" à charge "Vendeur"* : 7 % TTC (1)
- *Mandat "exclusif" à charge "Vendeur" pour les copropriétaires du Cabinet Easy Menton* : 6% TTC (1)

## Dans le cadre d'une succession ou d'un mandat de recherche d'un bien (l'assiette du calcul des honoraires est le prix du bien hors honoraires) :

- Mandat "non exclusif" à charge acquéreur* : 6.38% TTC (1)
- Mandat "non exclusif" à charge acquéreur pour les copropriétaires du Cabinet Easy Menton* : 5,26% TTC (1)
- Mandat "exclusif" à charge acquéreur* : 7.53% TTC (1)
- Mandat "exclusif" à charge acquéreur pour les copropriétaires du Cabinet Easy Menton* : 6,38% TTC (1)

## \*\*\* Vente terrain fonds de commerce pas de porte

*Tous types de mandats* : Honoraires à charge "vendeur" ou "acquéreur" 10% TTC (1)

## \*\*\*\* Cession bail commercial

*Honoraires à charge "vendeur" ou "acquéreur"* : 10% du loyer triennal net de charges et accessoires

(1) TVA taux de 20%

# Nos honoraires Gestion locative

## LOCAUX D'HABITATION NUS OU MEUBLES RESIDENCE PRINCIPALE

(Soumis à la loi du 6 juillet 1989, Article 5)

### Présentation du locataire par le mandataire

#### Honoraires TTC, au taux actuel de 20% à la charge du locataire

- *honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail* : 10€/m<sup>2</sup> en zone tendues et 8€/m<sup>2</sup> en zone non tendues
- *honoraires de réalisation de l'état des lieux. Entrée/Sortie des lieux* : 3€/m<sup>2</sup>

#### Honoraires TTC, au taux actuel de 20% à la charge du bailleur :

- *honoraires d'entremise et de négociation* : offerts
- *honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail* : 10€/m<sup>2</sup> en zone tendues et 8€/m<sup>2</sup> en zone non tendues
- *honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée sortie des lieux* : 3€/m<sup>2</sup>

### Présentation du locataire par le propriétaire :

#### Honoraires TTC, au taux actuel de 20% à la charge du locataire

- *honoraires de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail* : 5€/m<sup>2</sup> en zone tendue et 4€/m<sup>2</sup> en zone non tendue.
- *honoraires de réalisation de l'état des lieux* : 3€/m<sup>2</sup> Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, à la charge du bailleur
- *honoraires de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail* : 5€/m<sup>2</sup> en zone tendue et 4€/m<sup>2</sup> en zone non tendue.
- *honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée sortie des lieux* : 3€/m<sup>2</sup>

## LOCAUX DE DROIT COMMUN – RESIDENCE SECONDAIRE et GARAGE

- *Honoraires - Entremise, Négociation, Visite, Constitution du dossier, Rédaction du bail, Etat des lieux d'entrée* : 8% TTC (1) du loyer annuel net de charges (charge locataire entrant)
- *Etat des lieux de Sortie* : 6€ TTC (1) par m<sup>2</sup> du logement (partagés entre bailleur et locataire)

## GESTION LOCATIVE – VIDE ET MEUBLES (charge bailleur)

### Locaux vides/meublés

- *Honoraires de gestion (Mensuel)* : 8% HT, 9.6% TTC (1) (Du montant mensuel du loyer net de charges)
- *Honoraires de gestion pour les copropriétaires EASY MENTON (Mensuel)* : 5% HT, 6% TTC (1)

## PRESTATIONS PARTICULIERES (charge bailleur)

- *Gestion sinistre assurance* : forfait 50€ TTC (1)
- *Déclaration début d'activité CFE (location meublée)* : forfait 20€ TTC (1)
- *Demande de plafonnement CFE (location meublée)* : 50€ TTC (1)
- *Honoraires gestion assurance loyers impayés* : OFFERTS

(1) TVA taux de 20%